

Chevry

Nom du fichier : CR Rencontre Chevry – APiCy du Pays de Gex.samedi 19 juin 2021.projet.docx



APiCy

**Association des Piétons et
Cyclistes du Pays de Gex**

Compte rendu de la rencontre du samedi 19 juin 2021, 10:30-12.15, entre l'APiCy du Pays de Gex et la Commune de Chevry, membre de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex (CAPG), en mairie de Chevry (230, route de Prost - 1er étage - salle du conseil), dressé par l'association, amendé et validé par la municipalité chevrysienne

Feuille de présence:

Municipalité chevrysienne

David MUNIER, Maire de Chevry, conseiller communautaire membre de la commission «Déplacements» de la CAPG

Christophe DEHLINGER, 2e Maire-Adjoint de Chevry à l'Environnement, aux Transports et aux Forêts

Association des Piétons et Cyclistes du Pays de Gex (APiCy)

Blaise BACHMANN (BBN), président de l'association, Prévessin-Moëns

Yvan BOHANES (YBS), membre du bureau, Echenevex, appelé à intégrer le comité consultatif chevrysien pour la transition écologique

Janine BERG (JBG), membre du bureau, résidant à Gex

Andrew SPENCER (ASR), idem, Segny

Tor BOTHNER (TPR), idem, Maconnex (Ornex)

Marion WATINE, membre de l'association habitant Chevry

Karen MCCUSKER, membre de l'APiCy habitant Chevry

Peter LOOSLI (PLI), membre du bureau (rédacteur), Ferney-Voltaire

La présente rencontre, initiée conjointement par le Maire et PLI, offre d'abord l'opportunité de présenter la feuille de route communale en matière de mobilité douce, durant la mandature en cours (2020-2026), tout en la confrontant aux points critiques, voire noirs ainsi qu'aux axes d'amélioration identifiés par les adhérents chevrysiens (7 en tout) et membres du bureau de l'APiCy.

Chevry mise sur les modes doux, considérant spécialement que le vélo est :

bon pour l'environnement ;

bon pour la santé, eu égard à l'épidémie mondiale qu'est devenue la surcharge pondérale, sa prévention constituant un problème de santé publique majeur ;

bon pour le porte-monnaie («le vélo, c'est gratuit») et

que la bicyclette, avec les triporteurs et autres catégories assimilées, représente un moyen de transport à part entière, à placer sur un pied d'égalité avec le trafic individuel motorisé et prendre donc dûment en compte dans la gestion des flux pendulaires, internes au Pays de Gex comme au plan métropolitain du Grand Genève.

Les constats dressés par la municipalité sont réhivitoires: la génération de «boomers» à la tête de la commune, au cours des mandatures précédentes, «n'ont pas pris ou n'ont pas pu prendre» la bonne mesure de la place grandissante des modes doux, d'où l'actuelle inexistance béante de voies cyclables :

le long des rues Saint-Maurice, des Moraines et des Deux-Journans, en direction de Vèraz et Brétigny (route départementale D78 vers la commune limitrophe de Prévessin-Moëns), de même que

dans la traversée du centre-bourg, le long de la route de Prost (route départementale D948C reliant Gex et Saint-Genis-Pouilly).

D'où également l'inadaptation d'une partie du mobilier urbain (dispositifs anti-accès motorisé) et d'autres inconvénients ou éléments manquants.

Aider à concevoir les montages financiers

Mu par la volonté politique d'avancer sans tarder, cherchant à tenir sa promesse de campagne en la matière - axée sur la

recherche de solutions -, le Maire de Chevry ne procrastine pas. Dans un premier temps, M. David MUNIER a créé un poste de Maire-Adjoint à l'Environnement simultanément chargé des transports, pour bien mettre en évidence que ces deux politiques publiques sont inséparables l'une de l'autre.

Le poste ainsi créé est à présent occupé par M. Christophe DEHLINGER, présent lors de la rencontre malgré un conflit d'agenda, en fin de compte tranché en faveur de la mobilité douce. Dans la foulée, Chevry décide de s'adjoindre les conseils d'un comité consultatif volontaire pour la transition écologique, tout en entamant en parallèle une «réflexion pragmatique commune» principalement avec l'intercommunalité (Pays de Gex Agglo), avec l'Agence routière et technique du Département de l'Ain (installée dans la zone d'activités du Pré-Munny, à Péron, dans le Pays de Gex, désormais dirigée par M. Sébastien ZORTEA) et avec le monde associatif.

Pour les autorités locales, les infrastructures cyclables à déployer visent avant tout l'intermodalité avec les transports en commun, gessiens et grand-genevois, sous forme de rabattements vers le système de lignes actuelles et à venir (autobus à haut niveau de services, TER, trams, etc.), ce qui passe inmanquablement par le maillage ciblé des différents quartiers et hameaux. A Chevry, ce réseau est à bâtir en s'appuyant en particulier sur l'utilisation de l'ancienne voie ferrée SNCF (voir infra), traversant Chevry-Dessous et où se trouvent notamment les écoles Françoise Dolto et Sainte-Marie, l'agence postale communale et la Maison des Associations, flambant neuve.

Dans le dessein de concrétiser ses visées, Chevry s'associe sciemment l'expertise d'usage de l'APiCy pour :

- identifier et prioriser les besoins;
- aider à concevoir les montages financiers et définir les cahiers des charges;
- accompagner le suivi des réalisations (sécurisations, revêtements, croisements et ainsi de suite) ;
- contribuer à la communication publique.

Les représentants de l'APiCy, de leur côté, interviennent au préalable sur le projet de reconversion en Voie Verte du tronçon chevryzien de l'ancienne voie ferrée du Pied-du-Jura (ligne SNCF no 891'000). Cette infrastructure d'envergure en gestation, prise dans son entier entre Divonne-les-Bains et Pougny/Collonges - Fort l'Ecluse (Sud gessien), avec la connexion à établir avec la ViaRhôna jusqu'aux plages de Camargue (Bouches-du-Rhône), dispose d'une vocation structurante d'intérêt communautaire (au plan de la CAPG).

Or, il apparaît que les lourdeurs des démarches et négociations à mener avec SNCF Réseau SA (ex-Réseau ferré de France) - principal gestionnaire du Réseau Ferré National (RFN), propriété de l'Etat confiée à ladite société anonyme - pourraient être grandement allégées et accélérées en les plaçant sous l'égide de l'intercommunalité, échelon politico-administratif en devenir, en lieu en place de chaque municipalité considérée isolément tout le long du tracé. Au stade actuel, il reste 24,6 km à aménager, sur le tracé total faisant 34,4 km.



(de gauche à droite:) Peter LOOSLI, cofondateur et membre du bureau de l'association; Blaise BACHMANN, président de l'APiCy du Pays de Gex (depuis l'AG annuelle tenue début juin); Andrew SPENCER et Tor BOTHNER, membres du bureau.

Dans ce contexte de Voie Verte transgessienne - appelée à relier Chevry à Saint-Genis-Pouilly et, dans l'autre sens, à Gex (via Echenevex), à Divonne (via Grilly) voire au District de Nyon (Canton de Vaud, Suisse) -, l'APiCy rappelle les conditions drastiques à remplir au titre d'une «convention d'occupation du domaine public de SNCF Réseau SA, sans exploitation économique, non constitutive de droits réels» :

l'aménagement d'une Voie Verte sur l'emprise ferroviaire, «mise à disposition» de la collectivité locale, est nécessairement limité dans le temps et la convention ne peut pas faire l'objet d'un renouvellement tacite;

SNCF Réseau exclut toute dépose d'installations ferroviaires;

sur le bien mis à disposition, l'«occupant» s'engage à ne réaliser que des «aménagements légers et réversibles» ;

ce dernier est en outre redevable d'un loyer annuel, redevance à payer annuellement et par avance;

enfin, l'occupant est «réputé propriétaire» des ouvrages, constructions et installations (de la SNCF): il s'engage à en prendre l'«entière responsabilité» au titre des obligations d'un propriétaire, tant en termes d'entretien, de réparations et de mises aux normes qui s'avèreraient par la suite nécessaires à son exploitation.

Cahiers de doléances

Synthétisée par ASP, membre du bureau de l'association, l'analyse minutieuse du territoire communal et des alentours, en vertu des multiples observations des adhérents rassemblées sous son impulsion, aboutit à la mise en exergue des points suivants :

en l'absence quasi-complète de dispositifs communaux pour la mobilité douce (voies dédiées et autres facilités de circulation, panneaux indicateurs spécifiques, etc.), toutes les liaisons depuis les hameaux circonvoisins (Brétigny, Vèraz, Prégny, Naz-Dessus, etc.) resp. vers les cinq municipalités gessiennes limitrophes (Crozet, Echenevex, Segny, Prévessin-Moëns et Saint-Genis-Pouilly) passent aujourd'hui pour périlleuses: «les conditions sur ces routes, à l'heure de pointe, même pour des cyclistes aguerris, sont objectivement critiquées en raison de leur étroitesse, de problèmes de visibilité, d'un trafic motorisé dense à vitesse élevée», pointe par exemple l'un des membres chevrysiens de l'APiCy ;

traversant le centre-bourg de bout en bout, desservant la mairie de Chevry, la route de Prost (route départementale D948C) a été soumise dernièrement à une réfection intégrale, sous la responsabilité du Département de l'Ain, sans qu'il soit tenu compte de la loi LAURE ou loi Lepage (Loi no 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie, voir sous <https://www.fub.fr/droit>), confortée depuis son entrée en vigueur par de nombreuses jurisprudences, texte législatif de référence stipulant pourtant noir sur blanc que «lors de réalisations et rénovations de voies urbaines, doivent être mis au point obligatoirement des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants»; cette coûteuse rénovation a même dégradé les conditions de circulation en interdisant - sans alternative (formelle) - le tourner-à-gauche vers Saint-Genis-Pouilly depuis la rue Saint-Maurice, ce qui oblige actuellement les vélos, comme les voitures particulières, à tourner à droite à cette intersection (vers Gex), à remonter la route de Prost jusqu'au rond-

point pour y faire demi-tour;

chemin des Bechettes, sur le territoire communal chevryzien, en continuité directe avec le chemin de Beule (côté segnerand), l'interdiction de circuler dominicale et les jours fériés, pour le trafic individuel motorisé, est peu respectée: la circulation y demeurant importante malgré les contrôles réguliers effectués par la Gendarmerie nationale, il semble indiqué de faire installer une signalisation plus visible et/ou des barrières à pivotement horizontal, à l'exemple des barrières mises en place au chemin de Villard Dame, entre Versonnex et Sauverny;

le chemin de Mollet (Chevry) constitue un excellent itinéraire alternatif à la route départementale D78, entièrement dédié aux modes doux, entre le centre-bourg et Vêraz, sauf que l'installation d'une chicane inadaptée, à la hauteur du city-stade et skatepark, bloque malencontreusement le passage aux fauteuils roulants, vélos-cargos et autres landaus; afin de contribuer à pallier ce problème technique, l'APiCy a le plaisir de remettre à MM. MUNIER et DEHLINGER, en main propre, une impression sur support papier de la fiche no 36 sur «Les dispositifs anti-accès motorisé - Comment contrôler l'accès aux aménagements cyclables» (éditée par Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, Lyon, août 2016, 14 pages, voir sous www.cerema.fr <<http://www.cerema.fr/>>);

le chemin de la Vie d'Az (Chevry), en direction du golf de Maison Blanche (entrée située à Echenevez), gagnerait à être signalé distinctement en tant que double-sens cyclable (ou à le devenir si tel n'est pas le cas), par l'ajout de panonceaux réglementaires, car ce chemin permet aux modes doux d'éviter des routes à fort trafic ;

le long de la rue du Château, en direction de Naz-Dessous (Chevry), on observe des stationnements fréquents de véhicules motorisés sur le balisage pour les piétons ;

l'installation d'arceaux à vélos (à proximité de la mairie, de la salle des fêtes et à nombre d'autres endroits) constitue une mesure-clé stimulant la mobilité douce de façon conséquente ;

la signalisation bien visible des divers itinéraires, pour la marche à pied et la pratique du vélo, constitue une autre mesure-clé préconisée prioritairement par les associations de défense des modes doux.

Prenant la parole, YBS fait part de sa disposition pour participer aux travaux du comité consultatif chevryzien, au service des causes de l'APiCy. Ingénieur civil de formation, spécialisé dans la planification et l'aménagement des transports, ce jeune retraité se déclare disponible pour conseiller la Commune de Chevry, à titre gracieux.

Tout à l'issue de la rencontre, en réponse aux remerciements adressés par les élus à l'APiCy pour son esprit collaboratif, BBN - tout nouveau responsable de l'association - exprime sa satisfaction devant les divers échanges co-constructifs, au cours de la matinée; et il appelle de ses vœux leur poursuite et approfondissement, dans un souci avant tout pragmatique, orienté sur la

mise en oeuvre de solutions. Dans l'intérêt de la population.